

DANS UNE MAIRIE ON RETROUVE UNE MULTITUDE DE SYMBOLES RÉPUBLICAINS ET EMBLÈMES NATIONAUX

? LES CONNAIS-TU ?

LA FRANCE EST UNE RÉPUBLIQUE RÉGIE PAR UNE CONSTITUTION ET NOUS SOMMES EN DÉMOCRATIE

La République française est le nom officiel de la France. Le sigle correspondant est "RF"



La devise de la République

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Le grand sceau de France



Le drapeau National



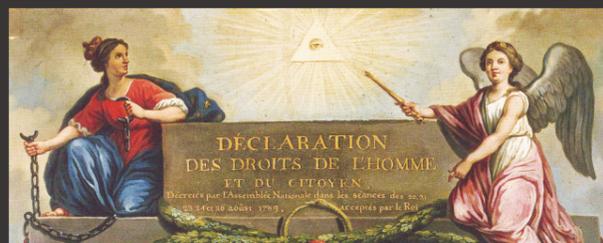
La Marianne



Le coq gaulois



La déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789



Notre hymne national c'est la MARSEILLAISE écrite par Rouget de Lisle

1^{ER} COUPLÉ

*Allons enfants de la Patrie,
Le jour de gloire est arrivé !
Contre nous de la tyrannie,
L'étendard sanglant est levé, (bis)
Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats ?
Ils viennent jusque dans vos bras
Égorger vos fils et vos compagnes !*

REFRAIN

*Aux armes, citoyens,
Formez vos bataillons,
Marchons, marchons !
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons.*

Le 14 Juillet, jour de fête nationale :

À cette occasion, a lieu le traditionnel défilé militaire à Paris.



VILLE DE NEUVILLE-EN-FERRAIN

? SAIS-TU COMMENT

FONCTIONNE TA MAIRIE ?

DANS CE DOCUMENT, TOUT POUR DEVENIR INCOLLABLE !



LES DIFFÉRENTS MAIRES DE NEUVILLE-EN-FERRAIN SONT :

- 2014 Marie Tonnerre-Desmet
- 2000 - 2014 Gérard Codron
- 1977 - 2000 Pierre Myter
- 1959 - 1977 Fernand Lecroart
- 1953 - 1959 Georges Ménart
- 1947 - 1953 Rodolphe Kesteloot
- 1944 - 1947 Georges Dhalluin

SOMMAIRE

- Une commune : qu'est-ce que c'est ? Page 2
- Dans chaque commune, il y a une Mairie Page 2
- Le personnage central de la Mairie est le Maire Page 2
- Mais concrètement que fait la Mairie ? Page 3
- Ta commune Page 3
- La République française Page 4
- La France est une République Page 4

Coordonnées de la Mairie :

Mairie de Neuville-en-Ferrain - Hôtel de Ville - BP 8 - 59531 Neuville-en-Ferrain Cedex

Tél. : 03 20 11 67 00 - Fax : 06 20 11 67 22 - www.neuville-en-ferrain.fr - email : contact@neuville-en-ferrain.fr





VILLE DE NEUVILLE-EN-FERRAIN

Une commune, qu'est-ce que c'est ?

C'est tout simplement une petite portion bien délimitée du territoire français. La France est ainsi découpée, comme un puzzle, en un peu plus de 36 000 communes. Ce découpage date de la Révolution française de 1789.

Chaque commune porte un nom différent dont l'origine est souvent géographique (dérivé d'une rivière, d'une montagne...) ou historique (par exemple, datant des Romains ou des Gaulois).

UN CONSEIL MUNICIPAL C'EST :

- un Maire
- des adjoints
- des conseillers municipaux

Le personnage central de la Mairie est le Maire



Marie Tonnerre-Desmet

Chaque citoyen de la commune dispose d'un pouvoir important car tous les 6 ans, il vote aux élections municipales. Les citoyens élisent en premier les conseillers municipaux.

Puis les conseillers municipaux élisent le Maire et les adjoints lors de la première séance du conseil municipal.

- Il dirige le personnel municipal et recrute les employés.
- Il est responsable de l'ordre public : il prend les arrêtés municipaux et dirige la police municipale.
- Il représente l'État.
- Il représente la commune dans les cérémonies officielles, mais également en justice en cas de litige engageant la responsabilité de la Mairie.

Les Adjoints sont chargés d'assumer les fonctions que le Maire leur confie, et éventuellement de remplacer le Maire en cas d'empêchement (dans l'ordre de nomination).

Pour prendre une décision, il faut au préalable commencer par un projet. La municipalité examine les projets. Ensuite, ils sont présentés en commission et votés lors du conseil municipal.

Le Maire joue un rôle moteur au sein de ce conseil municipal. Dans certains cas, il décide seul, car il dispose de pouvoirs indépendants du conseil municipal :

Dans chaque commune, il y a une Mairie

Ta commune est dirigée depuis la Mairie. De nombreuses décisions y sont prises pour améliorer et faciliter la vie quotidienne des habitants : il est nécessaire, par exemple, de ramasser les ordures, de régler la circulation des véhicules, de construire les écoles, de construire et entretenir des stades ou des bibliothèques, etc.



Réunion du conseil municipal (au moins une fois par trimestre)

Mais concrètement que fait la Mairie ?

- Elle enregistre les mariages et les décès (état civil).
- Elle organise les élections.
- Elle gère les garderies, les crèches, les foyers de personnes âgées.
- Elle assure la gestion des écoles maternelles et élémentaires publiques.
- Elle apporte une aide à certains habitants pour le logement par exemple.
- Elle intervient pour développer le sport, la culture, l'économie et le commerce.
- Elle entretient la voirie.
- Elle aménage le territoire (on ne peut pas construire n'importe où...).
- Elle protège les habitants grâce aux pouvoirs de police du Maire.
- Elle peut offrir des services comme l'organisation des accueils de loisirs, ou proposer des activités complémentaires comme l'enseignement de la musique et de la danse, la restauration scolaire, ...
- Elle soutient les personnes qui en ont besoin (aide sociale).
- Elle fait son budget chaque année : elle prévoit ses recettes et calcule ses dépenses.



Situation géographique

- Arrondissement Lille
- Canton Tourcoing-Nord-Est
- Intercommunalité Lille Métropole
- Altitude 30 m (mini) - 52 m (maxi)
- Latitude 50° 44' 50" Nord
- Longitude 3° 09' 32" Est

Neuille en chiffres

- Superficie 618 Hectares

Évolution démographique

1793	1 330 habitants
1876	4 324 habitants
1936	4 309 habitants
1999	9 527 habitants
2012	10 043 habitants
2016	10 381 habitants
2017	10 383 habitants
2018	10 501 habitants